



**Comité Local des Usagers Permanents  
du Port de Sainte Marie la Mer  
(CLUPP)**

Lundi 03 mars 2025 à 16h00



## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CLUPP**

### **Ordre du jour**

- Présentation de l'objet du CLUPP
- Communication du bilan 2024
- Point sur les grands travaux du port en cours
- Election des 3 représentants du CLUPP au Conseil Portuaire
- Questions diverses

**Monsieur le Maire Edmond JORDA**, Président de la SPL RIVES BLEUES, ouvre la séance en accueillant l'ensemble des plaisanciers à la première Assemblée Générale du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Sainte-Marie-la-Mer. Il explique l'importance démocratique de cette réunion et la fierté de toute l'équipe de présenter aujourd'hui leur travail.

Il rappelle que le CLUPP reçoit à titre informatif la communication du budget du port et qu'il a vocation à représenter, à titre uniquement consultatif, l'ensemble des plaisanciers lors du Conseil Portuaire.

Monsieur le Maire précise que le CLUPP élit tous les 5 ans les trois délégués et les trois suppléants.

Monsieur le Maire rappelle que tout usager permanent du port peut s'inscrire auprès de la capitainerie afin d'intégrer le CLUPP, mais qu'il est impérativement nécessaire d'être titulaire d'un contrat en cours, supérieur à 6 mois, et à jour de la redevance au port de Sainte-Marie-la-Mer.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour et donne la parole à **Nicolas FIGUERES**, Directeur Général Délégué à la SPL RIVES BLEUES.

**Nicolas FIGUERES** présente le bilan financier de l'exercice 2024, qui fait apparaître un résultat en augmentation de 8 %. Il présente les investissements réalisés durant l'exercice et les projets à venir concernant essentiellement la gestion de l'eau douce sur le port, avec l'installation d'un système de contrôle et de gestion de l'alimentation en eau, ainsi que la mise en place de 2 cuves d'eau de mer pour la réalisation des carénages.

Il insiste sur l'importance des certifications AFNOR *PORTS PROPRES* et *PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVERSITÉ* pour l'image « nature » qui est la signature de notre port, et l'attractivité que les installations environnementales apportent au port.

**Nicolas FIGUERES** en profite pour remercier tous les plaisanciers qui, par leurs petits gestes quotidiens, œuvrent pour la propreté, la gestion de l'environnement et la biodiversité de notre port nature.

Il enchaîne, avec la participation de **Patrick PORLAN**, Directeur du port, sur la présentation des grands travaux portuaires en cours sur la berge sud.

Il détaille les travaux en cours et à venir :

- Aménagement de la berge sud
- Dragage du chenal d'accès aux pontons
- Extension des pontons
- Extension du parc de stockage

Il précise le calendrier des travaux :

- 1er temps : Du 1er janvier au 15 juin 2025 – 5 mois et demi  
*Étapes 1 et 2 – Quai + dragage*
- 2ème temps : Du 15 octobre au 15 décembre 2025 – 2 mois  
*Étapes 3 et 4 – Parc de stockage + pontons*

**Patrick PORLAN** explique l'organisation des dragages à venir et les contraintes de l'atelier de dragage autour du quai visiteur et de l'entrée du port, qui va durer environ 5 semaines, jusqu'à fin avril. La capitainerie communiquera sur les mesures de sécurité à prendre concernant la navigation.

Il précise le traitement et la destination des sédiments de dragage, avec leur réutilisation complète sur le site et sur la commune.

Il détaille la signalisation maritime qui sera mise en place à l'entrée du port. Cette signalisation permettra d'informer en temps réel les plaisanciers sur l'état de navigabilité de la passe.

### **L'ordre du jour appelle à l'élection des 3 représentants du CLUPP au Conseil Portuaire.**

Suite à la déclaration des candidats, un vote à mains levées est effectué. Après l'annonce des résultats du scrutin à l'assemblée, les 3 représentants du CLUPP au Conseil Portuaire, jusqu'en 2029, sont :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
DURAND Benjamin	GERMILHAC Rémi
EVARD Laurent	FILY Anthony
SYVERY Patrice	TONDU Romain

Les représentants du CLUPP au Conseil Portuaire sont élus pour une durée de cinq (5) années consécutives. Leur mandat débute le 4 mars 2025 et se termine le jour de l'élection qui aura lieu lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2030.

La désignation des membres du Conseil Portuaire sera formalisée par arrêté du maire.

## TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES PLAISANCIERS / QUESTIONS DIVERSES

**Question :** Est-ce que la surveillance du port va être améliorée ?

**Réponse :** Nicolas FIGUERES énumère l'ensemble des mesures mises en place pour assurer la sécurité : portillons sécurisés avec badge d'accès, vidéoprotection, agent de surveillance. Il précise que, suite à une plainte, la gendarmerie récupère et traite systématiquement toutes les bandes de vidéosurveillance. Patrick PORLAN demande que les actes d'incivilité soient rapidement remontés à la capitainerie pour pouvoir agir efficacement.

**Question :** Est-ce que l'accès à la berge A va être refait ?

**Réponse :** Nicolas FIGUERES confirme que, dans le cadre du grand projet de port, la réfection complète de l'accès à la berge A est bien prévue.

Patrick PORLAN propose, si besoin, de faire une demande de changement de place à la capitainerie.

**Question :** Etant donné l'extension des pontons, est-ce que des bornes électriques vont être rajoutées ?

**Réponse :** Patrick PORLAN assure qu'une borne électrique supplémentaire sera mise en place sur les extensions de pontons.

**Question :** Est-ce que l'enrochement en bout de la digue tribord sera enlevé ?

**Réponse :** Patrick PORLAN explique que l'enlèvement de cet enrochement doit faire l'objet d'une étude. Une demande sera faite à l'entreprise en charge du dragage de cette zone.

**Question :** Est-ce que vous avez envisagé le carénage à flot par des rouleaux ?

**Réponse :** Patrick PORLAN confirme que le port s'intéresse à cette solution. Monsieur le Maire précise que ces investissements se feront après la réalisation du projet global.

**Question :** Comment vont être attribuées les nouvelles places à flots ?

**Réponse :** Patrick PORLAN explique qu'une information sera envoyée aux plaisanciers après la saison estivale.

**Question :** Est-ce que les prix des anneaux vont augmenter ?

**Réponse :** Monsieur le Maire rappelle que tous les efforts entrepris pour financer les travaux montrent la volonté de ne pas augmenter les tarifs de manière démesurée. L'augmentation des places sur l'extension des pontons finance la partie restante à charge du port.

**Question :** Que comptez-vous faire pour assurer la fermeture des portillons des pontons ?

**Réponse :** Nicolas FIGUERES rappelle que les fermes-portes sont régulièrement changées. Malheureusement, on constate tous les jours des blocages de porte avec des cailloux ou des bouts de bois. Ces blocages endommagent fortement le système et dérèglent son fonctionnement.

**Question :** Y aura-t-il des professionnels sur le port ?

**Réponse :** Nicolas FIGUERES confirme que, dans le cadre du projet global, des commerces liés au nautisme seront installés.

**Question :** Comment va fonctionner la fourniture d'eau de mer ?

**Réponse :** Patrick PORLAN explique que les 2 réserves d'eau de mer sont en libre accès. Seul l'utilisation d'un karcher du port est en location.

## **Échange sur la lumière dans les douches**

**Question :** À quoi servent les minuteurs ?

**Réponse :** Patrick PORLAN explique que les minuteurs ne sont pas là pour limiter l'accès aux douches, mais pour éviter que la lumière reste allumée en permanence.

**Question :** Pourquoi ne pas avoir conservé les capteurs de mouvement ?

**Réponse :** Patrick PORLAN explique que le dernier contrôle électrique réalisé par la société SOCOTEC nous a interdit d'utiliser des capteurs de mouvement dans la zone des douches.

**Question :** Est-ce que le nouveau parc de stockage sera uniquement un parc à remorque ?

**Réponse :** Nicolas FIGUERES répond qu'il y aura aussi du stockage sur biers.

**Question :** Est-ce qu'on pourra habiter sur le bateau toute l'année ?

**Réponse :** Nicolas FIGUERES répond qu'au vu des problématiques rencontrées sur le port et dans les ports voisins, notre règlement de police restera avec la période de résidence à bord autorisée uniquement du 1er avril au 31 octobre.

**Question :** Est-ce qu'il est prévu un autre bloc sanitaire ?

**Réponse :** Nicolas FIGUERES répond que dans le projet global, il est prévu d'autres blocs sanitaires, répartis le long des bassins.

**Monsieur le Maire Edmond JORDA** et **Nicolas FIGUERES** remercient les participants pour leur présence et pour l'ensemble des échanges constructifs.

La séance est levée à 17h30.